



STOP AUX INNONDATIONS - SECURITE POUR NOS ENFANTS AMENAGER AVANT DE CONSTRUIRE

Les combats du Comité d'Intérêts du Village

Pour info : l'analyse des retours de l'enquête réalisée auprès des Raphélois en mai 2019 a permis la réalisation d'un projet de village qui a été présenté sur la Martelière N° 108 et qui a été transmis aux candidats à l'élection municipale de mars 2020.

Depuis notre réunion publique du 10 mai 2019, le CIV n'a eu de cesse de solliciter les services de l'urbanisme pour une concertation en amont sur les projets de lotissements à Raphèle sans aucun succès, **c'est donc cinq nouveaux permis de lotir, soit 160 lots, qui ont été délivrés par la municipalité sortante avant la fin de l'année 2019 alors que le nouveau PLU, prévoyait 150 lots échelonnés sur 10 à 15 ans. Nous ne pouvons que le déplorer.**

- Le Clos de Bellombre : Promoteur SARL RAMBIER (représenté par Mr Henri-Pierre RAMBIER)
- Le Clos des Paluns : Promoteur SARL SAUL (représenté par Mme Eve PARA, Mme Maryline RUE et Mr Frédéric RUE)
- Le Clos de Léonis : Promoteur CITIC SA (représenté par Mr Patrick CASTALDELLO)
- Mas Cartier : Promoteur SAS HECTARE (représenté par Monsieur (Guilhem VALERY))
- Mas Villebois : Promoteur SAS HECTARE (représenté par Monsieur (Guilhem VALERY))

Ce n'est donc qu'une fois signé que nous avons pu avoir accès aux différents dossiers.

Bien que profane en la matière la commission relève très vite de nombreuses anomalies et alerte sur les conséquences désastreuses qu'auraient ces réalisations supplémentaires sur le village en termes de sécurité et de réseaux hydrauliques sans schéma directeur, et sans aménagements préalables.

Ces lotissements ont été jugés conforme aux exigences réglementaires et techniques par les services de l'urbanisme. Cependant nous relevons de nombreuses aberrations.

Voici les points les plus sensibles que nous avons dénoncés :

Sur les réseaux eau pluviale :

L'évacuation des eaux pluviales dans le réseau existant déjà saturé ne fera qu'aggraver le flux instantané qui ne pourra s'évacuer sous la D453 devant l'église, la voie ferrée et N 113 totalement bouché aujourd'hui. Le village est extrêmement sensible en termes d'inondation depuis la création des lotissements en amont sans bassin de rétention.

De la même façon l'augmentation du pourcentage de zones imperméabilisées lié à la surface de chaque lot est un autre facteur aggravant.

La perte de zones perméables basse au sud du village ne pourra être compensée que par des travaux d'évacuation sous la voie ferrée et la N 113.

Tous ces points ont pourtant déjà été soulevés, suite à des inondations, par les techniciens du service hydraulique, les techniciens de l'ACCM, les techniciens de la SNCF et les ASA, lors d'une réunion technique à Raphèle le 10 Avril 2018.

Sur les réseaux eau potable :

Nous alertons sur l'état de vétusté et le sous dimensionnement du réseau, plusieurs quartiers ont déjà des problèmes de pression d'eau, qu'en sera-t-il avec une telle augmentation d'usagers ?

Seul le réseau le long de la RD 453 a été refait.

Sur les réseaux assainissement :

Là aussi les raccordements des réseaux d'assainissement de ces nouveaux lotissements se feront sur un réseau existant déjà saturé et défectueux.

Sur la sécurité routière :

Les accès aux lotissements à partir des voies existantes ne sont pas sécurisés.

L'augmentation du flux de véhicules aux abords des écoles (maternelle DAUDET, Primaire DAUDET et PERGAUD) est un facteur « accidentogène » aggravant.

Sur les réseaux incendie :

Les règles de débit aux poteaux incendie pour un de ces lotissements ne sont pas respectés.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Malheureusement nos remarques n'ont pas été entendues, par conséquent pour temporiser nous avons engagé cinq recours gracieux.

Parallèlement à cette démarche nous avons envoyé deux courriers au conseil départemental, service direction des routes (représenté par Mrs Hervious et Boyer) pour leur faire part de nos remarques, ainsi qu'à l'association des Arrosants de la Crau (Représenté par Mr Plazzi) Tous deux restés sans réponse.

Assez rapidement un des promoteurs a souhaité nous rencontrer (lotissement Clos de Léonis société CIVIC). Ce lotissement a été accordé avec la destruction du château de Remacle et l'arrachage de certains arbres centenaires à l'intérieur du parc. Il nous a entendu et a apporté à son projet certaines des modifications demandées, d'autres n'étaient pas de son ressort, au vue de ces améliorations et malgré une importante réserve concernant la sortie de ce lotissement sur le N113 le CIV lève son recours sur ce projet et le laisse devant ses responsabilités.

Le confinement a mis notre travail en pause pendant deux mois, et c'est à l'issue de cette période qu'un autre promoteur fait la démarche de nous rencontrer (société Hectare) de la même façon il nous écoute et apporte quelques améliorations sur son projet, nous sommes toujours en communication avec lui au moment de cet article.

Les autres promoteurs ne se sont pas manifestés à ce jour.

Afin d'appuyer nos actions et d'informer plus largement la population de nos inquiétudes nous avons contacté un journaliste pour mettre en lumière nos démarches, exprimer nos attentes et le message que nous voulons faire passer à la nouvelle équipe municipale.

L'article est paru dans le journal la Provence du 06 aout 2020.

Après le confinement, inquiet sur les délais des recours gracieux que nous avons engagés, nous avons consulté un avocat conseil. Il s'avère que nous avons la possibilité, de saisir le tribunal administratif pour engager une procédure à l'encontre de 3 permis de lotir (Le Clos des Paluns , Mas Cartier, Mas Villebois) courant septembre 2020.

La nouvelle municipalité se met en place et M. QUAIX adjoint de quartier à Raphèle se charge d'informer la nouvelle élue à l'urbanisme, Mme Sophie ASPORD, des projets de lotissements du village, une réunion est organisée le 12/08/2020 avec la commission urbanisme du CIV. Nous lui avons fait part de nos démarches et surtout de nos inquiétudes quant à la réalisation de ces lotissements sans vision globale de l'existant, très à l'écoute elle nous a assuré de travailler très vite sur ces dossiers et de revenir vers nous rapidement.

Les cinq recours gracieux arrivent prochainement à échéance, même si des recours contentieux sont possibles, nous ne doutons pas de l'attention que la nouvelle municipalité portera à notre action et espérons qu'aujourd'hui des décisions responsables soient prises pour permettre à tous les acteurs (privé, élus, techniciens, associations, ASA, ACCM, CD13...) de se mettre autour de la table et de travailler enfin de concert dans l'intérêt de tous.

Nous insistons sur le fait que le CIV n'est pas opposé à ces projets, ils sont l'avenir de Raphèle, mais notre mission est de veiller à ce que ces agrandissements ne détériorent pas d'avantage notre village déjà très fragile en termes notamment d'inondation.

Notre rôle, parce que c'est notre quotidien, est donc d'alerter toutes les personnes en responsabilités des dangers d'une expansion trop rapide, sans aucune vue globale et sans aménagement pour l'accompagner. C'est ce travail que nous réalisons depuis des mois, toutes les sonnettes d'alarme ont été tirées, gageons que toutes les instances concernées en tiendront compte.

Personne ne pourra dire : **on ne savait pas !**

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancement de ces différents dossiers.

La commission urbanisme du CIV

NOUS AVONS BESOIN DE VOS SOUTIENS

Exprimez vos remarques et vos questions, par mail et bientôt sur les réseaux sociaux

Adresse mail : civ.raphele.avenir@gmail.com

